



mai 2015

Pénibilité



Proposition de consultation aux salariés pour les actions Pénibilité.



Camarades, compagnons

La Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois

et de l'Ameublement CGT porte et revendique depuis 2001, la reconnaissance de la Pénibilité dans nos métiers, avec un départ à 55 ans à la Retraite complète. Nous avons en effet la naïveté de croire que cette revendication juste et nécessaire, devrait permettre de sauver des vies. Beaucoup de vies. Cela se pratique d'ailleurs dans d'autres branches telles que la Pétrochimie, les Cheminots, le Nucléaire, le Transport routier, etc. Avec des accords pour des retraites anticipées ou des mises en disponibilité à la charge des employeurs.

Dans le cadre de cette revendication, notre Fédération est intervenue, parfois à l'ancienne, dans les chambres patronales. A impulsé dans le débat d'idées. A contre argumenté sur les moyens financiers, surtout ceux qui sont disponibles mais dévoyés pour des raisons de corruption, que d'aucuns nomment des jeux d'écritures.

Nos actions ont fait bouger les lignes. Une Loi, même si elle ne nous convient pas, fut adoptée. Le débat sur la Pénibilité fait maintenant partie intégrante dans de nombreux espaces d'échanges et de négociations de la société civile, etc. Néanmoins, notre revendication première pour une retraite à 55 ans, en réparation d'une usure prématurée des corps, peine à émerger en tant que telle.

C'est pourquoi, notre Fédération a décidé de consulter l'ensemble des salariés de nos champs professionnels, afin qu'ils expriment leur conception sur ce sujet. Quelles seraient les meilleurs méthodes afin d'aboutir ? Quel niveau d'engagement dans la lutte ? Quelles formes de luttes ? Etc.

Une poignée de combattants, si valeureux soient-ils, ne peuvent à eux seuls inverser l'acceptation sociale, existante depuis toujours, sur le sacrifice « normal » des constructeurs, qu'ils soient de chantiers ou d'ateliers ou de l'Industrie du Bois et de transformation.

Il n'en tient qu'à nous, qui sommes les plus nombreux, de devenir plus forts, pour que ça change. Ou pas. Personne ne sauvera nos vies ou notre santé à notre place.

Faites nous remonter vos suggestions, idées ou toute autre forme d'actions collectives envisageables via l'adresse mail : construction@cgt.fr. Est-ce que les pétitions suffisent ? Les débrayages ? La grève de masse vous paraît-elle réalisable sur le sujet ? Quelles autres types d'actions ?

construction@cgt.fr



Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 55 82 85 02 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr